



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Question écrite n° 92390

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les mobiles qui justifient que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit imputée avec la taxe foncière du propriétaire des locaux, celui-ci devant la récupérer sur la taxe d'habitation à la charge du locataire occupant des lieux. Il lui demande si cette opération pourrait être simplifiée par une transposition directe de la taxe locative sans avoir à passer par l'intermédiaire du propriétaire.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92390

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11853

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)